



Communiqué du syndicat national CGT-Environnement

Le colloque national des aires mal protégées : de hautes ambitions et plein de poudre aux yeux

le 28 octobre 2019

Le Colloque national des aires marines protégées (AMP), organisé tous les 4 ans depuis 2007, s'est tenu à Biarritz du 22 au 24 octobre, dans le cadre fastueux du Grand Casino de cette ville balnéaire et bourgeoise. Mais derrière les dorures et les paillettes, se cache une bien triste réalité pour les quelques 500 représentants des gestionnaires, des scientifiques, des associations, des usagers et de l'Etat, venus élaborer la stratégie de la France pour la prochaine décennie. La CGT-Environnement ne pouvait y assister sans dire tout haut ce que tous les participants investis pensaient tout bas : sans plus de moyens humains alloués par l'Etat, toute stratégie un peu ambitieuse pour les milieux marins est vouée à l'échec.



Un grand moment d'auto-persuasion pour les intervenants de la plénière de conclusion (de gauche à droite : Bernard Cressens, UICN-France ; Thierry Vatin, MTES ; François Gauthiez, AFB) : comment progresser "ensemble" quand on est de moins-en-moins nombreux et que de plus-en-plus de services reposent sur des agents en contrats courts ?

Lors de l'ouverture du colloque, le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au MTES, M. Thierry Vatin, s'est félicité que le budget de son ministère augmentera de 850 M€ en 2020 et que 37 postes seront créés dans les parcs naturels marins (PNM). Certes, cela semble de prime abord une bonne nouvelle. Mais il ne s'agit en réalité que d'une remise de peine pour les agents du futur Office français de la biodiversité, dont les PNM font partie : si l'OFB a obtenu un sursis pour l'année de sa création, elle rejoindra bientôt la tendance des autres établissements du MTES, avec 70 à 80 suppressions de postes programmées d'ici 2022. Rappelons que, comme le dénonce le collectif « *Make notre ministère great again* »¹ depuis plusieurs mois, le Ministère

¹ <https://admin.feets-fo.fr/storage/documents/September2019/1pZSgMYtwew9WUbam1CD.pdf>

a perdu des centaines de postes chaque année depuis 5 ans et ce sont près de 5000 postes qui vont être supprimés d'ici 2022 dans ses services centraux et territoriaux et ses établissements. Cela n'a pas empêché notre fringant président de la République d'annoncer fin mai, « en même temps » qu'il sabrait les services publics concernés, que la France va créer 10% d'aires protégées en pleine naturalité (un concept soumis à des interprétations trompeuses²).

Donc, non, nous n'avons pas de quoi nous réjouir, comme l'aurait voulu M. Vatin !

Les participants au colloque ne se sont pas laissés dupés par cette communication ministérielle qui s'efforce de « cacher les problèmes sous le tapis » (*dixit* M. Aubel, DG de l'AFB). Ainsi, lors des restitutions des ateliers, ils ont maintes fois souligné la nécessité d'obtenir des « moyens adaptés » pour atteindre des objectifs contribuant réellement à la préservation des milieux marins. Les AMP ont certes besoin de financements pour fonctionner correctement, mais avant tout de femmes et d'hommes pour assurer les missions de services publics de l'Environnement : la planification, la gestion, la sensibilisation, le suivi et le contrôle des usages, dans chaque zone marine et dans les territoires qui les jouxtent. Aujourd'hui, ces agents sont trop peu nombreux dans les parcs naturels marins, mais aussi pour la gestion des sites Natura 2000 et les autres catégories d'aires marines protégées, à l'AFB comme dans les services de l'Etat (DREAL/DEAL, DIRM, DDTM, ...). Les agents souffrent au quotidien de se sentir écartelés entre les fortes ambitions politiques affichées - louables mais inatteignables - et des missions toujours plus diversifiées, tandis que les effectifs sont toujours plus contraints. S'ajoute à ce décalage insupportable un recours croissant à des contrats précaires et des inégalités de traitement persistantes, qui accroissent encore la détresse des agents.

La situation des services dans les territoires ultramarins est particulièrement dramatique. A titre d'illustration, la Direction Outre-Mer de l'OFB sera composée d'à peine 90 agents permanents, pour l'ensemble des régions concernées (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon) et pour les domaines terrestres et marins confondus ! Cette direction rassemblera donc moins de 4% des effectifs du futur OFB (environ 2600 agents). Pourtant ces territoires représentent 97% du domaine maritime français et abritent la grande majorité de la biodiversité marine sous responsabilité de la France. Encore plus qu'en Métropole, le manque de moyens humains y est donc abyssal !

Pour reprendre les termes de l'IPBES, nous vivons actuellement la première « crise d'extinction massive » des compétences et de l'expertise dans les services publics de l'environnement. Comme les milieux aquatiques et terrestres, le milieu marin requiert des compétences spécifiques et une forte expérience du terrain. Ce capital humain, lentement acquis par l'Agence des aires marines protégées et les autres gestionnaires d'AMP, est en passe d'être dilapidé par le Ministère en charge l'écologie, totalement soumis aux exigences du Ministère des finances. Ces coupes aveugles dans les effectifs impliquent de déléguer toujours plus de missions au secteur privé. D'ailleurs, la sous-traitance à un bureau d'étude du « bilan évaluatif de la stratégie des AMP 2012-2020 » en amont de ce colloque ne témoigne-t-elle pas de cette tendance à transférer à des entreprises des missions qu'il serait plus légitime et efficient de réaliser en interne ? Cependant, l'OFB ne disposera bientôt même plus d'agents capables de rédiger les cahiers des

² voir les articles du Monde le 22 octobre, du Canard Enchaîné le 23 octobre, ainsi que le communiqué de France Nature Environnement du 23 octobre :

www.lemonde.fr/planete/article/2019/10/22/des-aires-marines-classees-mais-pas-assez-protgees_6016426_3244.html
https://www.fne.asso.fr/communiques/seulement-15-des-mers-fran%C3%A7aises-sont-r%C3%A9ellement-prot%C3%A9g%C3%A9es?utm_source=homefne

charges pour ses prestataires. Le nouvel Office se limiterait-il alors à un guichet de blanchiment de l'argent public ?

Nous avons donc posé cette question cruciale aux représentants du Ministère présents au colloque : quelle est votre stratégie pour obtenir les postes pérennes indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des aires marines protégées ? Nous donnerez-vous enfin les moyens d'obtenir de réels progrès pour la préservation des mers ?

En guise de réponse à notre interpellation en plénière, le DEB a grossièrement esquivé le sujet. Il s'est contenté de déclarer que :

- « *Pour relever les défis immenses de la prochaine décennie, nous devons emmener tous les acteurs à agir ensemble* ». Traduction sans langue de bois : nous délèguons toujours davantage de nos missions de services publics à des opérateurs privés, qui pourront ainsi profiter de l'urgence écologique pour accroître leurs bénéfices.
- « *Le Plan Biodiversité du ministre Hulot nous a fait gagner de la visibilité, si bien que la biodiversité et le climat sont désormais traités à égalité par le gouvernement* ». Conséquence : en France, l'érosion de la biodiversité sera aussi mal prise en compte que le changement climatique³ ... et avec 20 ans de retard.
- « *Les financements issus des Agences de l'Eau ont été réorientés vers la préservation des milieux marins et terrestres, et plus seulement les milieux aquatiques.* » Est-il juste que la redevance sur l'eau potable payée par les ménages français serve à protéger les mers ? Ne devrait-on pas plutôt mettre à contribution les usagers qui sont responsables de leur dégradation ?
- « *Les Régions seront davantage mobilisées, car elles sont les chefs de file sur la biodiversité.* » Un aveu du désengagement de l'Etat, qui renvoie la responsabilité sur des élus régionaux, lesquels changent tous les 5 ans. De plus, les Agences régionales de biodiversité ne s'impliqueront pas sur la mer, car elles contiennent très peu d'acteurs marins. Et comme nous l'avons souvent expliqué à M. Pierre Dubreuil, préfigurateur de l'OFB, l'échelle régionale n'a pas de sens en milieu marin car les Régions ne sont juridiquement compétentes que sur la frange littorale et leurs limites n'ont aucun sens en mer.

En conclusion, aucun des vagues arguments évoqués par le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité n'était de nature à nous rassurer, ni à convaincre aucune des 400 personnes assistant à la plénière de clôture pour peu qu'elles soient un peu informées de la réalité des AMP françaises. Nous continuerons à plaider pour un changement radical des priorités du gouvernement, permettant de conserver l'expertise des services publics de l'Environnement, en particulier sur les milieux marins. Sans un effort conséquent de la part de l'Etat pour créer des postes pérennes afin de faire vivre la prochaine stratégie nationale pour les AMP, ce colloque n'aura été qu'un immense gaspillage d'énergie, d'argent et d'intelligence. Plus grave : cela pourrait mettre fin aux espoirs de tous ceux qui croient encore que la France est capable de vraiment s'impliquer pour sauvegarder les écosystèmes marins dont elle a la responsabilité ... ainsi que les populations humains qui en dépendent.

Contact presse : Sylvain Michel, cgt@afbiodiversite.fr ou 06.45.69.96.25

³ Voir à ce sujet l'article du Monde suite au rapport ministériel « L'environnement en France » publié le 24 octobre : https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/10/24/la-france-depasse-les-limites-de-la-planete-d-apres-un-rapport-officiel_6016790_3244.html